

POLITIQUE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES DE LA COMMUNE DE MENESPLET

PREAMBULE

Les applications numériques, le développement de l'e-administration et de ses procédures dématérialisées connaissent un accroissement considérable et concernent désormais tous les aspects de la vie quotidienne. Ces deux phénomènes constituent de nouveaux moyens pour la modernisation de l'action publique mais soulèvent également de nombreuses questions quant à la protection des données personnelles, qui peuvent être affichées, stockées et utilisées, contre des dangers comme les cyberattaques ou la récupération des données par des tiers non autorisés (publicitaires...).

Tout le monde est de plus en plus soucieux de la manière dont ses données personnelles sont récupérées et traitées. Ainsi les nouveaux services numériques, pour qu'ils soient utilisés avec la confiance des citoyens doivent répondre à un certain nombre d'exigences quant à la protection de ces données dont la sécurité et l'information aux usagers sont deux composantes essentielles.

C'est dans cette optique qu'un nouveau texte européen est entré en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (dit RGPD) du 25 mai 2018 qui a été complété par la Loi Informatique et Libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018. Ces textes viennent renforcer les obligations de transparence, d'information et les droits des personnes dans le traitement de leurs données personnelles.

La commune de MENESPLET est pleinement concernée par cette législation nouvelle puisqu'elle gère de nombreuses données personnelles permettant de vous identifier, soit dans le cadre de la réalisation de ses missions de services publics soit pour répondre à des obligations légales (gestion du territoire, état civil, recensement de la population, etc...).

Cette charte relative à la politique de protection des données personnelles vous informe sur la manière dont nous recueillons, traitons vos données et sur les moyens mis en œuvre pour s'inscrire dans le cadre des principes d'éthique et de transparence qui guident l'action municipale dans le traitement des données personnelles.

PERIMETRE

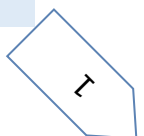
Cette charte s'applique aux services et aux établissements publics de la commune de MENESPLET désignés ci-après « la Commune de MENESPLET ».

PRINCIPES ET OBJECTIFS

La présente charte établit une politique de gestion des données à caractère personnel reposant sur trois principes :

- La prise en compte des règles de protection des données lors de la conception de produits et services informatiques destinés à traiter des données personnelles ;
- La réduction de la collecte des données à son strict nécessaire selon le principe de « minimisation » des données traitées ;
- L'exercice simplifié des droits reconnus aux citoyens sur leurs données personnelles.

RESPONSABILITE



Le responsable de traitement est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui détermine les finalités et les moyens de traitements des données personnelles.

Le traitement est une action de gestion des données personnelles comme la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation ou la suppression (...).

Le Maire de la commune de MENESPLET est le responsable de traitement de vos données personnelles.

FINALITES DE LA COLLECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La commune de MENESPLET détermine précisément les finalités pour lesquelles elle recueille des données à caractère personnel dans le cadre de ses compétences et des besoins de services.

Ces finalités peuvent :

- être imposées légalement

par exemples pour réaliser les actes de l'état civil (carte d'identité, livret de famille...) ou l'instruction de vos demandes d'urbanisme, d'aides sociales (...) ou encore pour l'organisation des élections.

- avoir pour but d'assurer une mission de service public en réponse aux besoins de la population.

par exemple les inscriptions scolaires etc...

- être prises dans le cadre d'un contrat

par exemple les locations de matériels ou de salles.

- reposer sur votre consentement. Ici il s'agit de certains cas où le traitement vous est proposé pour la réalisation d'un service spécifique. Vous avez donc la possibilité de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au service concerné.

par exemple lorsque vous êtes inscrits sur des listes de diffusion (repas des aînés)

DESTINATAIRES DES DONNEES

Dans le cadre de nos missions de service public, vos données sont exclusivement destinées aux services qui instruisent vos demandes et, en tout ou partie, aux services gestionnaires de la commune de MENESPLET si nécessaire (au service comptabilité par exemple pour la facturation).

Cependant vos données peuvent être communiquées à des organismes tiers, services extérieurs ou autres administrations (trésoreries, caisses d'Allocations familiales, préfecture...) en fonction des besoins des services rendus et des obligations légales.

Aucun transfert de données n'est effectué hors de l'Union Européenne.

LIMITATION DE LA COLLECTE DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL

En application du principe de « minimisation » des données mentionné dans le RGPD, la commune de MENESPLET se limite au recueil des données à caractère personnel autorisées par les textes et indispensables à la réalisation des finalités qu'elle a déterminées.

La commune met en œuvre les moyens nécessaires pour vérifier l'utilisation limitée et éthique des données personnelles de ses administrés.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions légales en vigueur ou pendant la durée nécessaire à l'atteinte des finalités visées lors du recueil des données et de leur enregistrement.

Cette durée vous est communiquée, lors du recueil de vos données, soit directement lorsqu'elle est connue précisément soit il vous est indiqué la manière dont cette durée est déterminée.

Au terme du traitement, la commune de MENESPLET peut soit archiver, supprimer ou anonymiser vos données personnelles.

L'archivage des données peut être réalisé conformément à des obligations légales ou à des besoins juridiques. Par exemple en matière d'état civil.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Afin de lutter contre tout risque de violations de données, la commune de MENESPLET a mis en place, conformément au RGPD, des mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos données personnelles :

- La désignation d'un Délégué à la Protection des Données chargé de veiller en toute indépendance au respect par l'administration municipale des règles de protection des données.
- La formation et la sensibilisation du personnel communal à la protection des données.

EXERCICE DES DROITS

Vous pouvez, accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer (sauf obligations légales ou besoins d'archivage dans l'intérêt public).

Pour cela le service qui recueille vos données vous informe au préalable du caractère obligatoire ou facultatif de la transmission des informations demandées ainsi que des conséquences si celles-ci ne sont pas fournies.

Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement qui a pour objet de geler temporairement l'utilisation de certaines de vos données.

Il peut être utilisé si vous contestez l'exactitude des données utilisées par la commune ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées. Dans ce cas la loi autorise la commune à procéder à une vérification ou à l'examen de votre demande durant un certain délai. Pendant ce délai, vous avez la possibilité de demander à la commune de geler l'utilisation de vos données. Concrètement, la commune ne devra plus utiliser les données mais devra les conserver.

Inversement, vous pouvez demander directement la limitation de certaines données dans le cas où la commune souhaite elle-même les effacer. Cela vous permettra de conserver les données par exemple afin d'exercer un droit.

Il existe des limites à ce droit, la commune doit vous informer que la limitation de l'utilisation de vos données est bien effective.

Dès lors que l'utilisation de vos données a été « gelée », celles-ci ne peuvent être utilisées que dans les cas suivants :

- vous avez donné votre accord ;
- pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale,
- ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un État membre.

Si vous souhaitez exercer vos droits, vous pouvez vous adresser soit en mairie de la commune de MENESPLET en remplissant un formulaire dédié ou à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) désignée comme délégué à la protection des

données pour la commune, située 2 place Hoche à PERIGUEUX (24000) ou à l'adresse électronique dpd.mutualise@atd24.fr

Pour répondre à votre demande nous pourrions vérifier votre identité et vous demander, si nécessaire, davantage d'informations car vous seul pouvez exercer vos droits sur les données qui vous sont propres et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsable.

Les services mentionnés s'efforceront de vous répondre dans les meilleurs délais, conformément à la réglementation soit 1 mois à compter de la réception de la demande et prolongation possible de 2 mois avec information motivée du demandeur avant la fin du délai d'1 mois indiqué.

En cas de non réponse ou de réponse insatisfaisante des services, vous pouvez porter une réclamation auprès de la CNIL sous forme d'une plainte à l'adresse suivante : <https://cnil.fr/fr/plaintes>.

De la même façon, si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

MISE A JOUR DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il vous appartient de la relire régulièrement afin d'en être informé.

